Qu'est-ce que l'Open Access ?

L'idée

L'Open Access, selon la <u>Budapest Open Access Initiative</u>, est la littérature scientifique numérique, en ligne, gratuite et libre de la plupart de restrictions de licence et copyright. Ce qui la rend possible est l'Internet et le consentement de l'auteur.

Elle est entièrement compatible avec le peer-review, le copyright, le revenu, le prestige, la qualité, et d'avantage de services associés avec la littérature scientifique conventionnelle.

Si vous voulez connaître les bases de l'Open Access en 5 minutes, regardez la vidéo ci-dessous.

https://www.youtube.com/embed/gzRgknylTEM

Les avantages de l'Open Access

Visibilité

L'Open Access augmente la visibilité de vos travaux. Il y a de nombreuses études qui montrent l'augmentation de visibilité et la portée internationale de l'Open Access pour les <u>articles</u> et les monographies.

En règle générale, les travaux en Open Access sont plus consultés et téléchargés que leurs homologues à accès fermé.

Impact

C'est également le cas pour l'impact des publications en Open Access. SPARC Europe a produit une <u>liste</u> d'études montrant les avantages en termes de nombre de citations pour les articles en Open Access dans un grand éventail de disciplines.

Le rapport de Springer "Open Access effect " montre que l'effet est le même pour les monographies.

Protection des droits d'auteurs

Le dépôt d'un pre-print dans une archive ouverte est une preuve de première publication. Beaucoup de journaux permettent le dépôt de pre-prints avant la soumission, mais les auteurs devraient s'informer avant de le faire.

Dans la plupart des disciplines, la publication conventionnelle implique la cession des droits patrimoniaux à l'éditeur. Dans ce cas de figure, l'auteur doit ensuite recevoir une licence de l'éditeur pour pouvoir déposer son propre manuscrit et l'ouvrir en suivant la voie verte.

Avec la <u>voie dorée</u>, les auteurs retiennent tous leurs droits et accordent une licence à l'éditeur pour lui permettre de publier leur travail. Le type de licence varie selon le type de travail.

Démocratisation de la recherche

Avec l'Open Access, l'écart d'accès est éliminé en délivrant ainsi le savoir là où il est le plus nécessaire.

Les publications en Open Access ont un coût d'accès nul (en excluant les coûts d'Internet) et certaines formes d'Open Access ont aussi un coût nul de publication pour les auteurs (*Platinum Open Access*).

<u>Près de 75% des chercheurs à l'UNIL</u> considèrent la démocratisation comme leur motivation principale pour publier en Open Access.

Tous les types de publication scientifique peuvent être publiés en Open Access (articles, actes de conférences, thèses, pre-prints, posters, rapports, etc) permettant la dissémination du savoir audelà des formats conventionnels.

Le nouveau standard

L'évolution du paysage de publication scientifique a fait de l'Open Access le nouveau standard. ROARMAP montre qu'il y a dans le monde actuellement 83 bailleurs de fonds, ainsi que 703 organisations de recherche, avec un mandat de publication en Open Access.

Si vous désirez en savoir plus concernant les défis et les motivations derrière l'Open Access, regardez cette vidéo introductoire de Jorge Cham.

https://www.youtube.com/embed/L5rVH1KGBCY

Craintes sur l'Open Access

Journaux prédateurs

Avec le développement vertigineux de l'OA, des revues OA « parasites » ou « prédatrices » exploitent à leur profit le modèle « auteur-payeur ». Les auteurs, généralement sollicités par mail, sont invités à soumettre des articles, qui sont systématiquement acceptés moyennant des frais de publication ou APC, quelle que soit la valeur scientifique des travaux soumis. Il faut remarquer que ce problème ne se présente que pour les revues Gold OA.

Jeffrey Beall, de l'Université du Colorado a créé un site en 2008, scholarlyoa.com, qui a été fermé en janvier 2017 et qui contenait une liste de journaux potentiellement prédateurs selon 52 critères. Cette liste a été utilisée comme standard jusqu'à sa disparition. Une version archivée est toujours disponible, et d'autres sites ont essayé de combler le besoin. Il est possible aussi de consulter le DOAJ pour évaluer la crédibilité d'une revue OA.

Une initiative intersectorielle lancée récemment, appelée <u>« Penser. Vérifier. Soumettre »</u>, est une campagne visant à aider les chercheurs à identifier des revues de qualité pour leurs recherches. C'est une simple liste de contrôle que les chercheurs peuvent utiliser pour évaluer les titres d'un journal ou d'un éditeur. Cette initiative est un excellent moyen de lutter contre les « revues prédatrices ».

Coûts

L'OA n'est pas gratuit. Le Gold OA implique des coûts administratifs (en sus des APC), <u>estimés à 81f</u> par article dans le Royaume-Uni. En ce qui concerne le Green OA, <u>ce coût s'élève à 33f par article</u>.

Il est estimé que la transition vers l'OA pourrait s'avérer coûteuse pour la Suisse selon les stratégies adoptées par la Suisse, l'Europe et le monde. En outre, le changement vers un système « auteur-payant » pourrait déclencher de nouvelles inégalités à l'accès à la publication scientifique, notamment pour les jeunes chercheurs et les pays en développement.

Il est donc naturel que les chercheurs s'interrogent sur la provenance des fonds nécessaires pour cette transition, en particulier pour le Gold OA. Actuellement, le FNS et la CE couvrent les coûts de la publication en OA des articles, et le FNS couvrira également ces frais pour les monographies et chapitres de livres, respectivement à partir du 1er avril 2018 et du 1er octobre 2018.

Quant au Green OA, l'UNIL met son serveur académique à disposition de ses chercheurs et s'engage à l'améliorer pour mieux répondre à leurs besoins, notamment en termes de facilité d'utilisation et de visibilité des textes intégraux qui y sont déposés.

Monographies

Le mouvement de l'OA s'est développé autour des articles dans des périodiques, il concerne donc tous les domaines, aussi bien scientifiques que littéraires. Cependant, dans de nombreuses disciplines, notamment dans les SHS, la publication de monographies prend autant - ou plus - d'importance comme moyen de dissémination de la recherche. Les chercheurs dans ces disciplines peuvent donc craindre que les mandats - assez stricts - visant les articles péjorent leur carrière en les forçant à publier dans des formats inadaptés à leur milieu.

L'OA des monographies commence à se développer, mais il a un certain retard et présente des enjeux différents de la publication d'articles scientifiques, notamment concernant la quantité de travail prodigué par les éditeurs dans un ouvrage, la nécessité de vendre des copies papier pour couvrir les coûts qui y sont associés et le paiement de « royalties » aux auteurs.

C'est pour ces raisons que les mandats OA sont plus souples pour les monographies que pour les articles, permettant des embargos plus longs ou même la participation aux coûts de publication de livres (BPC, BCPC).

La différence principale entre l'OA des articles et celui des monographies est que dans le cas des articles à souscription, les éditeurs l'ont déjà accepté et des clauses spécifiques pour le Green OA sont présentes dans les contrats de publications par défaut. Pour les monographies, les auteurs doivent négocier dans la plupart des cas des clauses pour le Green OA au cas par cas.

La Direction de l'UNIL est consciente de ces différences et prévoit une transition plus lente pour ce type d'ouvrage que pour les articles.

Libertés académiques

Plusieurs chercheurs ont manifesté une inquiétude concernant leur liberté académique dans le cadre d'une directive obligatoire à l'UNIL. Cette inquiétude est particulièrement marquée pour les SHS et la publication de monographies.

Bien que l'OA des publications soit bien développé, l'OA des monographies est un domaine naissant, et les pratiques sont beaucoup moins standardisées.

Cependant, de plus en plus d'éditeurs permettent la publication en OA de la version numérique du livre au moment de la publication (Gold OA), ou l'auto-archivage du manuscrit et l'ouverture après un embargo. Dans ce cas, les chercheurs sont tenus de négocier avec les éditeurs au cas par cas.

La Direction est consciente de ces particularités et les prendra en compte lors de la rédaction de la directive OA. Il n'est donc pas dans son intention de limiter la liberté académique de ses chercheurs, mais plutôt de leur présenter toutes les possibilités actuellement disponibles pour rendre leurs travaux le plus largement accessibles et le plus rapidement possible.